

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Avril 2016

Le quatorze avril deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 Avril 2016

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam – M. FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne – M. FAELLA Silvano - Mr LABORDE Pierre – M. VIEL Nicolas – M. GALLAY Arnaud – M. FULCHIC Eric – M. CHARLET Frédéric - Mme REDARES Céline – M. SOUMARé Adama – M. ZAZA Mustapha - Mme BENTOGGIO Geneviève.

Absente excusée : Mme MELLIER Sandrine (Procuration donnée à Mme REDARES Céline).

Procès-verbal de la dernière séance

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1 - Fiscalité directe locale

Décision en matière de fixation des taux d'imposition 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale pour 2016 ;

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas modifier en 2016 les taux et, par conséquent, vote les taux figurant dans le tableau ci-après :

Libellés	Bases 2016	Pour mémoire Taux 2015	Taux votés	Produits correspondants
Taxe d'habitation	904 200,00 €	7,49 %	7,49 %	67 725,00 €
Foncier Bâti	643 300,00 €	9,05 %	9,05 %	58 219,00 €
Foncier Non Bâti	65 000,00 €	61,91 %	61,91 %	40 242,00 €
Total produit des 3 taxes				166 186,00 €

Le produit des 3 taxes directes locales sera inscrit au c/73111.

2 - Affectation des résultats 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 369,20
- un excédent reporté de :	111 298,48
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	149 667,68
- un déficit d'investissement de :	38 155,62
- un déficit des restes à réaliser de :	8 000,00
Soit un besoin de financement de :	46 155,62

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	149 667,68
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	46 155,62
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	103 512,06
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	38 155,62

3 - Vote du Budget Primitif 2016

Après avoir examiné l'ensemble des propositions des recettes et dépenses, l'Assemblée adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement	552 661 Euros
- Section d'investissement	232 856 Euros

Concernant la section de fonctionnement, Madame le Maire précise que :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de compenser la baisse des dotations de l'Etat ;
- La variation de la dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) est compensée par une nouvelle répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), conformément à la décision prise par la CAGV dans le cadre du pacte financier permettant aux communes de percevoir l'intégralité de la progression de ce fonds.

La section d'investissement comprend comme programmes :

- L'aménagement du centre bourg [deuxième phase (achèvement), acquisition de mobilier urbain et frais d'études pour l'implantation d'un commerce ou d'un service];
- La participation de la commune à la réhabilitation du centre de secours de Ste Livrade-sur-lot;
- L'achat de divers matériels (micro-ordinateur et écrans plats pour la mairie, grilles d'exposition, copieur mairie, chaises pour la salle des fêtes);
- Le renouvellement d'une classe mobile et du copieur de l'école et le changement de menuiseries extérieures du bâtiment scolaire ;
- Des travaux d'amélioration dans un logement communal ;
- Des mises aux normes de bâtiments (sanitaires de la salle des fêtes).

4 - Fixation des indemnités 2016

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer pour 2016 le montant des diverses indemnités versées par la commune.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de fixer, pour 2016, les diverses indemnités versées par la commune de la façon suivante:

* Indemnité forfaitaire allouée à Madame GIRY Marie Martine, gérante de la Cabine Téléphonique, à la somme de cent quatre vingt dix euros et cinquante six cents (190,56 €) par mois;

* Indemnité pour le gardiennage de l'église allouée à la Paroisse St Robert des Rives du Lot de Ste Livrade à la somme de cent dix neuf euros et cinquante-cinq cents (119,55 €) par an.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

5 - Redevance annuelle 2016 d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunications

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance dont le montant est encadré par le décret 2005-1676 du 27/12/2005.

Ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation annuelle qui doit s'effectuer au 1er janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Madame le Maire précise que le patrimoine total d'Orange, occupant le domaine public géré par la commune, est de 5,96 km d'artères souterraines, de 10,94 km d'artères aériennes et de 1m² d'emprises au sol.

Après application des éléments de revalorisation, la redevance d'occupation du domaine public est la suivante :

- Réseau aérien : 10,94 km x 51,74 € = 566,04 €;
- Réseau souterrain : 5,96 km x 38,81 € = 231,31 €;
- Emprise au sol : 1 m² x 25,87 € = 25,87 €;

Soit un total de 823,22 €, arrondi à 823 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications,
VU le décret 2005-1676 du 27 Décembre 2005,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE Madame le Maire à fixer le montant de la redevance due par Orange, au titre de l'année 2016, à 823 €.

6 - Aménagement du centre bourg

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire à M. Pierre Camani, sénateur, pour l'acquisition de mobilier urbain

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'équiper en 2016 en mobilier urbain les espaces publics, dans le cadre de l'aménagement urbain communal du centre bourg.

Pour mener à bien ce projet, elle propose au Conseil Municipal de présenter une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la Réserve Parlementaire (programme 122 -action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales).

Le montant de l'opération est estimé à environ **7 500,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- Considérant la nécessité d'équiper en mobilier urbain les espaces publics, en décide l'acquisition.
- Précise que le montant de l'opération est estimé à environ 7 500,00 € HT.
- Sollicite une aide financière auprès du Ministère de l'Intérieur, au titre de la Réserve Parlementaire, (programme 122 - action 01 – mission relations avec les collectivités territoriales) pour le projet d'aménagement du centre bourg (mobilier urbain).
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention exceptionnelle.
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, joint en annexe à la présente délibération.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement seront prévus au Budget Primitif 2016, Opération 14 « Aménagement de village ».

7 – Questions diverses

7-1 – Commerce ambulant

Monsieur Jacky Serres de Montastruc, boucher charcutier volailler, sollicite l'autorisation de stationner sur le parking de la mairie, le mardi soir, pour exercer son commerce.

L'Assemblée accepte.

7-2 – Exposés divers

- Accessibilité du cimetière par Monsieur Matthieu Favre-Félix avec une possibilité de programmation des travaux sur plusieurs exercices.
- Compte-rendu de la commission Culture et Sports de la CAGV.
- Compte-rendu de la commission Développement Durable avec la réorganisation des services.

7-3 – Plan Communal de Sauvegarde

Madame Myriam Saubebelle rend compte à l'Assemblée de la préparation des fiches de poste et du rapprochement avec la municipalité de Montpezat pour la mise en place d'un réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.